

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 OCTOBRE

Voir plus loin la Liste complète de MM. les Officiers (Lieutenants d'artillerie, Lieutenants de cavalerie, Sous-Lieutenants de cavalerie) et Elèves-Officiers qui vont suivre les cours de l'Ecole de Saumur.

Les points noirs parlementaires

Du projet budgétaire, déposé par le gouvernement, il ne reste plus qu'une ombre, avoue tristement le *Temps*, après avoir énuméré les déceptions financières avec lesquelles se trouve aux prises la commission du budget.

Remboursement des obligations à court terme, incorporation des subventions allouées par l'Etat aux départements et aux communes pour leurs établissements secondaires, unification budgétaire, réforme de l'impôt sur les boissons, économies réalisées sur les dépenses de la marine, tout cela s'est évanoui comme par enchantement.

Du côté des recettes, les mécomptes ne sont pas moins graves ; un trou béant de cent millions apparaît aux yeux effarés de nos ministériels dont l'optimisme allait naguère jusqu'à affirmer fièrement que la législation actuelle pouvait prétendre à la haute ambition d'être qualifiée : la restauration des finances républicaines !

Le budget de 1893, conclut avec découragement le *Temps*, sera pour le pays un gros mécompte et pour la Chambre un bien fâcheux échec.

Nous n'avons pas formulé des appréciations plus sévères dans nos précédentes considérations sur l'œuvre budgétaire dont la commission du budget vient de reprendre le tardif examen. A peine si la Chambre aura un mois pour se débrouiller au milieu de ce chaos financier.

Un autre point noir à l'horizon parlementaire, c'est la convention franco-suisse. Le gouvernement a consenti à réduire notre tarif minimum sur une cinquantaine d'articles. L'œuvre économique élaborée par le Parlement se trouverait entamée par l'approbation de ces concessions, d'autant plus que le gouvernement, mu par les mêmes motifs qu'il alléguera en faveur de la convention commerciale avec la Suisse, pourra être amené à consentir à d'autres pays, notamment à l'Espagne, des réductions semblables.

Le gouvernement, si nous en croyons les récentes affirmations du ministre du commerce, posera la question de confiance sur la ratification de la convention franco-suisse.

Autre point noir : interpellation sur la grève de Carmaux. Les radicaux et les socialistes réclameront la révision de la législation minière. Si le gouvernement, par faiblesse, par lâcheté ou par intérêt électoral, se laisse arracher, comme on semble le croire, l'assimilation du régime des mines à celui des chemins de fer, le socialisme pourra pousser des cris

de victoire. Logiquement, fatalement, le gouvernement se laissera glisser sur cette pente dangereuse du socialisme d'Etat. Après les mines, les compagnies de navigation, puis les sociétés par actions, industrielles et commerciales, enfin les sociétés en commandite, jusqu'à ce qu'on se trouve acculé à la collectivité domaniale, à la propriété communale, revendiquée par les députés socialistes au récent Congrès de Marseille. Cette concession pourra sauver momentanément le cabinet Loubet d'une défaite ; mais le gouvernement de la République deviendra la proie, à bref délai, du socialisme révolutionnaire.

L'horizon parlementaire apparaît bien sombre.
EDMOND ROBERT.

Les obsèques de M. Renan

Hier, à dix heures, ont eu lieu au Collège de France les obsèques civiles de M. Ernest Renan.

Nous avons donné déjà la description de la chapelle ardente construite dans la cour et où se sont réunis les invités.

Dès 8 heures du matin, les rues avoisinant le Collège de France étaient barrées et de nombreux agents de police assuraient le service d'ordre.

Bientôt les troupes arrivaient sous les ordres du général Chambert, commandant la 12^e brigade. Elles se composaient du 103^e de ligne avec drapeau et musique, du 46^e de ligne, de deux sections du 22^e d'artillerie et du 27^e dragons avec lance dont les différents piquets exhortaient les corps constitués.

Lorsque les invités et les délégations furent arrivés, c'est-à-dire un peu après dix heures, la musique de la garde républicaine joua une marche funèbre et les discours furent prononcés.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, parla au nom du gouvernement ; M. Gaston Boissier au nom de l'Académie française ; M. Bertrand au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; M. Gaston Paris au nom du Collège de France ; M. Barbier de Meynard au nom de la Société asiatique.

« La mort de Renan, a dit M. Bourgeois, est un deuil pour les lettres françaises, pour la philosophie et la pensée humaine. Ses œuvres s'imposent à l'admiration par la profondeur, par un sincère esprit de libre examen, par une haute expression morale qui doit inspirer la confiance. »

Après M. Bertrand, qui a parlé le dernier, on a transporté le cercueil dans un char de 1^{re} classe traîné par six chevaux tenus en mains.

Détail curieux : ce char, construit sous l'Empire pour l'enterrement du duc de Morny, n'a servi que trois fois depuis : au cardinal Morlot, au marquis d'Aligre et à l'empereur Dom Pedro.

Les pompes funèbres avaient fait enlever les anges d'argent mis aux quatre coins et les avaient remplacés par des urnes, à cause du caractère civil des obsèques.

Les cordons étaient tenus par MM. Bourgeois, Berthelot, Bertrand, Barbier, Boissier et Gaston Paris.

Le deuil était conduit par M. Ary Renan, fils du défunt, et M. Psichari, son gendre.

Venaient ensuite le général Borius, représentant le Président de la République, avec le commandant Jauréguiberry.

MM. Le Royer, président du Sénat, et Floquet, président de la Chambre ;

Le Conseil des ministres ;

Le général Saussier, gouverneur de Paris.

Les délégations suivantes :

Sénateurs et députés ; Collège de France ; Conseil d'Etat ; Conseil de la Légion d'honneur ; Cour de cassation ; Cour des comptes ; Cour d'appel ; Institut (nous y remarquons, en costumes officiels, MM. Herve, directeur du *Soleil*, Jules Simon, F. Coppée, Alexandre Dumas, etc...) ; Conseil supérieur de l'instruction publique ; corps académique ; généraux Février, Rousseau, de Galliffet, Billot, amiral Gervais, etc. ; Conseils municipal et général ; maires et adjoints ; Ecoles des langues orientales, des chartes, normale, centrale, polytechnique ; Muséum ; Observatoire ; Ecole de guerre ; Mines ; Ponts-et-Chaussées ; Tribunal de première instance et de commerce ; prud'hommes ; juges de paix ; avocats ; notaires ; avoués ; huissiers ; agents de change et étudiants.

Le cortège a suivi la rue Thénard et le boulevard Saint-Germain, puis s'est dirigé vers le cimetière Montmartre où a eu lieu l'inhumation.

Sur le parcours des délégations, des sociétés de la Libre pensée, de la Franc-Maçonnerie se sont jointes au cortège en marche.

Au cimetière Montmartre, un incident s'est produit. On sait qu'au-dessus de l'allée par laquelle on pénètre dans la nécropole passe le pont Caulaincourt. Or, le char funèbre s'est trouvé trop élevé pour passer sous le pont.

Des employés des pompes funèbres ont essayé d'enlever les panaches noirs qui garnissaient le dôme et qui s'opposaient au passage.

N'ayant pu y réussir, ils ont dû enlever le cercueil qui a été porté à bras jusqu'au caveau.

Les délégations ont défilé alors devant les membres de la famille. *La Libre Pensée du cinquième arrondissement* avait envoyé des délégués qui ont déployé un drapeau rouge dans le cimetière.

Les funérailles de Renan ont eu lieu avec toute la pompe officielle, mais il ne paraît pas que le public se soit montré disposé à approuver la manifestation à laquelle on le conviait à s'associer. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, il ne s'agissait dans la pensée du gouvernement d'honorer ni le littérateur, ni l'homme politique. On sait combien Renan avait de mépris pour la démocratie et combien Renan s'était posé en adversaire de la religion. Il avait écrit un roman mystique sous le titre de *Vie de Jésus*. Cela suffisait pour qu'on fit de ses funérailles une manifestation antireligieuse. C'est dans cet ordre d'idées qu'on s'était placé et on n'avait rien négligé pour que la manifestation fût aussi éclatante que possible.

Le résultat n'a pas répondu aux efforts.

On a réuni derrière le cercueil de Renan, tout

le monde officiel que nous venons d'énumérer ; mais, en dehors de ces personnages, peu, très peu de gens sympathiques, et on ne peut ranger dans cette catégorie la foule de curieux qui se tenait sur les trottoirs pour assister à un défilé.

Les obsèques de Renan n'ont été qu'une manifestation sectaire et une manifestation ratée.

INFORMATIONS

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'*Univers* écrit avec raison :

« Que fera-t-on de la liberté de conscience des soldats commandés pour rendre les honneurs funèbres à la dépouille de M. Renan ? »

» Ils auront à escorter le convoi d'un libre-penseur dont la célébrité tient à son orgueilleuse incrédulité ; ils auront à présenter les armes au cadavre d'un homme, auquel le gouvernement a décerné les obsèques publiques, parce qu'il est illustré en attaquant plus audacieusement que personne la divinité de Jésus-Christ.

» C'est un outrage public aux catholiques que ces obsèques décernées au frais de l'Etat à l'insulteur de leurs croyances ; mais on l'inflige doublement aux officiers et aux soldats, en les obligeant à concourir de leur personne à ces odieux honneurs. »

Ils n'oublieront pas les paroles célèbres de Renan, s'écriant pendant la guerre, alors que des soldats passaient sous les fenêtres de Brébant où l'auteur de la *Vie de Jésus* banquetait joyeusement : *Périsse la France, périsse la Patrie !*

LA MESSE D'HENRI IV

Le *Radical* est fort en colère parce que le proviseur du lycée Henri IV, se conformant aux instructions du ministre qui demandait qu'on fit des fêtes de rentrée, a fait célébrer en musique la messe du Saint-Esprit. Que fait-on de la laïcité ? demande-t-il. — Et de la liberté ? lui répondrons-nous.

LA RÉPUBLIQUE DES PAYSANS

On lit dans la *Justice* :

« Peut-on citer une seule loi républicaine qui ait amélioré le sort du pays ? Cependant la situation devient chaque jour plus critique ; la misère chasse vers les villes les travailleurs ruraux ; en même temps que les campagnes se dépeuplent, les centres industriels souffrent de l'excès de bras. Entrevoit-on seulement une solution à ce mal croissant, qui produit l'anémie et la démoralisation sociale ? Y a-t-il un projet de loi en discussion ?... »

MAIRES « FIN DE SIÈCLE »

Du *Figaro* :

« Les maires font parler d'eux. Nous avons eu celui de Saint-Ouen et son congrès des communes ; nous avons M. Calvignac à Carmaux et, à Saint-Denis, nous avons M. Walter. Celui-ci est un ennemi particulier des cérémonies religieuses et des emblèmes du culte, à ce point qu'il leur interdit la voie publique sous le prétexte délicieux que ces cérémonies portent atteinte à la liberté des citoyens. »

On s'est demandé si cette interdiction fantaisiste s'appliquera à la quincaillerie franc-maçonnique. La réponse n'est pas douteuse : il est entendu que la conscience des non-croyants est la seule dont il faille respecter la liberté, et que d'autre part la franc-maçonnerie n'est pas un culte.

Il est probable au surplus, malgré la faiblesse de nos gouvernants, que l'arrêté du tyranneau municipal de Saint-Denis sera cassé. Mais on voit par les incidents de ce genre quelle importance tendent à se donner les maires socialistes, et dans quelle bigarrure tomberaient les 36,000 communes de France si on les livrait aux fantaisies de leur municipalité.

En vertu du même droit fantaisique que s'arroge le maire de Saint-Denis, celui d'une commune catholique refusera les clefs du cimetière à un juif ou à un protestant. Un autre décrètera de son chef l'établissement d'un impôt municipal sur le capital et la répartition de l'impôt uniquement entre les propriétaires. Cela peut s'étendre à l'infini : il est donc urgent de rappeler les maires à la réalité honorable mais modeste de leurs fonctions, déjà très importantes et souvent au-dessus des capacités des titulaires, depuis que le suffrage universel les choisit dans le quatrième Etat.

O liberté ! que de crimes on commet en ton nom ! disait M^{me} Roland allant à l'échafaud. O liberté ! pouvons-nous dire aujourd'hui, que de libertés on opprime depuis que, devenue formule officielle et menteuse, tu figures sur les pièces de cent sous ! — F. M. »

LA MONARCHIE DE L'AVENIR

C'est le titre d'un article de M. Edouard Hervé qui, comme M. Magnard, reproche au comte de Paris d'avoir voulu hériter du comte de Chambord au lieu de reprendre la tradition de Louis-Philippe. Mais non, ajoute-t-il en substance, le prince n'est pas le vicomte de Chambord. Il se réclame de la date de Valmy, qui est pour lui une date de famille en même temps qu'une date nationale, par conséquent deux fois sacrée.

Il se réclame de toutes les idées, de tous les problèmes, de toutes les aspirations qui travaillent la société contemporaine.

On ne le transformera pas en prince de l'ancien régime, et l'on ne fera croire à personne que, parce qu'il s'appelle Philippe, il a été pour quelque chose, il y a cinq cents ans, dans la bataille de Crécy.

Et, puisqu'on a jugé à propos de rappeler le souvenir d'une défaite qui ne fut pas sans gloire, est-ce que, par hasard, la patrie saigne encore aujourd'hui des blessures reçues à Crécy ? Non, la plaie qu'elle porte au flanc est plus récente, et vous la connaissez bien.

Vous qui nous parlez de Crécy, vous oubliez tout ce qui a suivi : la France reconquise pied à pied, reconstituée, agrandie ; le Rhin devenu français de Brisach à Philipsbourg ; l'Alsace et la Lorraine réunies, soudées, identifiées au sol natal, l'Alsace et la Lorraine que l'Empire et la République ont perdues, que l'ancienne monarchie nous avait données et que la monarchie de l'avenir nous rendra. »

UNE LETTRE DE M^r HIRTH

Les Missions catholiques publient une lettre de M^r Hirth sur les persécutions dont les catholiques sont victimes dans l'Ouganda. Monseigneur Hirth fait un tableau navrant de la situation des catholiques et des missionnaires au nord du lac Nyanza, et bien que nous ayons déjà donné ces faits, nous les répétons en rappelant aussi que les Pères Blancs ont offert à la France, de la part du roi Mwanga, le protectorat de l'Ouganda longtemps avant les occupations anglaises et allemandes.

A l'instigation des protestants, les catholiques sont traqués. Plusieurs milliers de ces malheureux errent au milieu des marais et des bois qui bordent le Nil, exposés à mourir de faim. On s'acharne surtout contre les grands chefs que l'on essaie de faire abjurer. Les officiers anglais avaient promis la sécurité des routes ; les noirs ne tiennent aucun compte de ces promesses.

Tandis que les musulmans sont mis en possession de trois belles provinces, les catholiques sont parqués dans la région marécageuse du Buldu, en ce moment ravagée par la peste. Pour comble de malheur, ils sont exposés sans défense aux razzias qu'exécutent chez eux les musulmans avec les fusils à tir rapide et les munitions fournies par les Anglais. Le pays est ruiné, et dans quelque temps la dévastation sera complète. Voilà quel est le bilan de l'œuvre accomplie par la Compagnie anglaise du Nyanza.

STATISTIQUE ÉDIFIANTE

Le ministère des finances vient de publier le recensement des débits de boissons ; le nombre en a augmenté de près de « cinquante mille » depuis la guerre.

Il y a actuellement 27,000 débits ouverts à Paris, et près de 415,000 dans les départements ; ce qui donne un débit pour quatre-vingt-sept habitants !...

Le même document établit que la consommation de l'alcool, par tête d'habitant, a plus que triplé depuis quarante ans.

C'est le triomphe de « l'assommoir ».

LA MUNICIPALITÉ DE ROMANS

Valence, 7 octobre.

A la suite d'un incident qui éclata entre le commandant du 30^e bataillon de chasseurs alpins et la municipalité de Romans au retour des manœuvres, à propos d'une question de logement, six conseillers municipaux qui avaient refusé d'adopter l'ordre du jour blâmant le commandant du 30^e bataillon, ordre du jour qui fut affiché dans la ville, viennent de donner leur démission.

D'autre part, le commandant du 4^e corps aurait menacé la municipalité de Romans de retirer le 73^e régiment d'infanterie, si la municipalité ne fait pas publiquement des excuses qui devront être affichées à côté de l'ordre du jour blâmant le commandant. La population de Romans est très surexcitée contre la majorité du conseil municipal et réclame la démission des conseillers.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

École d'Application de Cavalerie de Saumur

LISTE de MM. les Officiers et Elèves-Officiers appelés à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie pendant l'année 1892-93.

LIEUTENANTS D'ARTILLERIE

1^{er} Groupe

Piquemal, du 3^e régiment.
Trégnier, du 7^e régiment.
Blomart, du 11^e régiment.
Lapierre, du 12^e régiment.
Lefebvre, du 16^e régiment.
Latour, du 17^e régiment.
Barbary de Langlade, du 21^e régiment.
Laperche, du 23^e régiment.
Mendes-Bonito, du 24^e régiment.
Maure, du 25^e régiment.
Bunoust, du 26^e régiment.

2^e Groupe

Vernhol, du 26^e régiment.
Cobleatz, du 29^e régiment.
Bourdin, du 30^e régiment.
Gilbert, du 32^e régiment.
Marty, du 32^e régiment.
Durand, du 35^e régiment.
Experton, du 36^e régiment.
Vedel, du 38^e régiment.
Aptel, de l'artillerie de marine.
Cancel, du 2^e génie.
Févez, du 4^e génie.

LIEUTENANTS DE CAVALERIE

3^e Groupe

Devismes, du 2^e cuirassiers.
De France, du 4^e cuirassiers.
De Corn, du 8^e cuirassiers.
De Froissard-Broissia, du 9^e cuirassiers.

Lauras, du 10^e cuirassiers.
Chevalier, du 14^e cuirassiers.
De Cœnac, du 2^e dragons.
Aubert de Vincelles, du 3^e dragons.
Parent du Châtelet, du 5^e dragons.
Lebelin de Dionne, du 8^e dragons.
Lestep de Beauvais, du 9^e dragons.

4^e Groupe

Futin, du 10^e dragons.
Guise, du 12^e dragons.
Révy, du 16^e dragons.
Valentin, du 19^e dragons.
Tortene de Sazilly, du 20^e dragons.
Parquet, du 22^e dragons.
Blacque-Bélaïr, du 27^e dragons.
Lavigne, du 28^e dragons.
Durand, du 1^{er} chasseurs.
Magnin, du 4^e chasseurs.

5^e Groupe

Du Port de Loriol, du 6^e chasseurs.
Law de Lauriston de Boubers, du 10^e chasseurs.
Baron, du 14^e chasseurs.
Clicquot de Mentque, du 12^e chasseurs.
Du Bourg, du 13^e chasseurs.
Martres, du 18^e chasseurs.
De Gaultier de Laguionie, du 18^e chasseurs.
Parrot, du 19^e chasseurs.
Poitou, du 20^e chasseurs.
Chalanqui-Beuret, du 21^e chasseurs.
Brincourt, du 1^{er} hussards.

6^e Groupe

Le Mordan de Langourian, du 6^e hussards.
De Vassal Montviel, du 7^e hussards.
Limal, du 8^e hussards.
De Tournadre, du 9^e hussards.
Besaucèle, du 9^e hussards.
Nassoy, du 11^e hussards.
Grosjean, du 13^e hussards.
Labauve, du 2^e chasseurs d'Afrique.
De la Goublaye de Nantois, du 4^e chasseurs d'Afrique.
Magne, du 5^e chasseurs d'Afrique.

SOUS-LIEUTENANTS DE CAVALERIE

1^{er} Groupe

Diot, du 1^{er} cuirassiers.
Collet, du 2^e cuirassiers.
De Ranst de Berchem de Saint-Brisson, du 3^e cuirassiers.
De la Taille (Gaëtan), du 5^e cuirassiers.
Guiffrey, du 6^e cuirassiers.
Leloup, du 7^e cuirassiers.
Boscals de Réals, du 8^e cuirassiers.
De Boyveau, du 9^e cuirassiers.
Vuillermet, du 10^e cuirassiers.
De Bonnechose, du 11^e cuirassiers.
Dubessey de Contenson, du 12^e cuirassiers.
De Francqueville, du 13^e cuirassiers.

2^e Groupe

Blondel, du 1^{er} dragons.
Boulenger, du 2^e dragons.
Bénier, du 3^e dragons.
D'Heanezel, du 4^e dragons.
De Montesquiou-Fezensac, du 6^e dragons.
Arnoult, du 7^e dragons.
Carré, du 8^e dragons.
Baratier, du 9^e dragons.
Chopin de la Bruyère, du 10^e dragons.
Rey, du 11^e dragons.
Rampont, du 12^e dragons.
D'Avon de Collongue, du 13^e dragons.
Testart, du 14^e dragons.

3^e Groupe

De Calmels-Puntis, du 15^e dragons.
Fiévet, du 16^e dragons.
Lesueur, du 17^e dragons.
Perrot, du 18^e dragons.
De Maistre, du 19^e dragons.
Bérar, du 20^e dragons.
De Corio Saint-Clair, du 21^e dragons.
Vidalin, du 22^e dragons.
De Vallois, du 23^e dragons.
De Taisme, du 24^e dragons.
Bruley, du 25^e dragons.
Laurens de Waru, du 25^e dragons.
De Masson d'Autume, du 26^e dragons.

4^e Groupe

Bacquet, du 27^e dragons.
Philpin de Piépape, du 28^e dragons.
De Banville, du 29^e dragons.
Dumont, du 4^e chasseurs.
Delatre, du 3^e chasseurs.

Noël du Payrat, du 4^e chasseurs.
Duprat de Mézailles, du 5^e chasseurs.
Guilhot de Lagarde, du 6^e chasseurs.
Bouisson, du 7^e chasseurs.
Capitrel, du 8^e chasseurs.
Pichon-Vendeuil, du 9^e chasseurs.
Henrion Staal de Magnoncour de Tracy, du 10^e chasseurs.
De Boysson, du 11^e chasseurs.

5^e Groupe

Lefrançois, du 12^e chasseurs.
Périer, du 13^e chasseurs.
Fuchet, du 14^e chasseurs.
Dupuy, du 15^e chasseurs.
Guillet de Chatellus, du 16^e chasseurs.
De la Taille (Robert), du 16^e chasseurs.
Caussé, du 17^e chasseurs.
Foucher, du 18^e chasseurs.
Philippe, du 19^e chasseurs.
Richard, du 20^e chasseurs.
Simon, du 21^e chasseurs.
Labrousche, du 1^{er} hussards.
Choupot, du 2^e hussards.

6^e Groupe

Georgette du Buisson de la Boulaye, du 3^e hussards.
De Joybert, du 4^e hussards.
Thibaut de la Rochethulon, du 5^e hussards.
De Buchère de l'Épinois, du 6^e hussards.
Couturier, du 7^e hussards.
Mounier, du 9^e hussards.
Barrot, du 10^e hussards.
De Parseval, du 11^e hussards.
Roux de la Plagne, du 12^e hussards.
De Palsy, du 13^e hussards.
Joullié, du 1^{er} chasseurs d'Afrique.
De Gail, du 2^e chasseurs d'Afrique.
Avon, du 3^e chasseurs d'Afrique.

ÉLÈVES-OFFICIERS

Moron, maréchal des logis chef au 26^e régiment de dragons.
Bounetou, maréchal des logis, sous-instructeur adjoint à l'École spéciale militaire.
Dupertuis, maréchal des logis au 6^e régiment de chasseurs d'Afrique.
De Cherisey, maréchal des logis chef au 1^{er} régiment de cuirassiers.
Fouchet, maréchal des logis au 23^e régiment de dragons.
Kiener, maréchal des logis au 3^e régiment de chasseurs.
Lœvenbruck, maréchal des logis au 5^e régiment de hussards.
Lafont-Marron, maréchal des logis au 16^e régiment de dragons.
Huart, maréchal des logis chef au 11^e régiment de chasseurs.
Grimpard, maréchal des logis chef au 20^e régiment de chasseurs.
De Mannoury de Croisilles, maréchal des logis au 11^e régiment de chasseurs.
Clayeux, maréchal des logis chef au 11^e régiment de cuirassiers.
Delbos, maréchal des logis chef au 9^e régiment de cuirassiers.
Dulac, maréchal des logis au 8^e régiment de hussards.
Denvignes, maréchal des logis au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique.
De Granaud, adjudant au 4^e régiment de dragons.
Juillot, maréchal des logis chef au 9^e régiment de dragons.
Bouillon, maréchal des logis chef au 5^e régiment de chasseurs d'Afrique.
De Birmingham, adjudant au 21^e régiment de dragons.
De Cools, maréchal des logis au 6^e régiment de dragons.
Paret, maréchal des logis chef au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique.
Tramey, maréchal des logis chef au 16^e régiment de dragons.
Javerzac, maréchal des logis au 17^e régiment de dragons.
De Macé de Gastines, maréchal des logis chef au 1^{er} régiment de cuirassiers.
Ruzé, maréchal des logis au 10^e régiment de cuirassiers.
Girard, maréchal des logis au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique.
Rouxel, maréchal des logis chef au 20^e régiment de dragons.
Dorsner, maréchal des logis chef au 29^e régiment de dragons.
Féval, maréchal des logis au 13^e régiment de dragons.

PAR ACTE sous signature privée en date du 16 septembre, M. DUBOURNET informe le public qu'il a acheté de M. PIAU les marchandises et fonds de commerce d'épicerie et mercerie qu'il exploitait à Bagnaux.

Il prévient les créanciers qui auraient des oppositions à faire sur le paiement du prix d'achat, à exercer leurs droits dans le délai légal.

Etude de M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

Vente Mobilière

Au château des Réaux, près la gare de Port-Boulet,

Le DIMANCHE 16 OCTOBRE 1892, à une heure.

On vendra notamment :

Chambre à coucher Louis XVI, buffet, coffre et vieille table Louis XIII, grand bahut provenant de l'abbaye de Fontevault, coffre du XV^e siècle, buffet Henri II, riche console Louis XVI, coffret antique, fauteuil dit « trône des doges de Venise », tableau de maître, beau lustre en cuivre ancien, et nombreux objets mobiliers ; cygnes et paons.

On demande de suite

Une bonne *Cuisinière* et un *Cocher* connaissant un peu le jardinage.

Tous deux habitués au service d'une maison bourgeoise.

Inutile de se présenter sans bons certificats.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ-COMPTOIR, situé près la place du Ralliement, à Céder immédiatement. Prix, 600 fr. Vritable occasion à saisir.

BON BUREAU DE TABAC avec débit sur le comptoir, situé au centre de la ville, dans un quartier populaire et commerçant, à Céder pour cause de santé. Prix, 50,000 francs par an. Prix à débattre. Au comptant.

CHARCUTERIE, située au centre d'Angers, dans un quartier populaire et commerçant, à Céder immédiatement pour cause de santé. Prix, 4,000 fr.; facilités de paiement.

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. J. MACÉ, directeur des Affiches Angevines, 5, rue Voltaire, Angers. Renseignements gratuits.

A LOUER MAISON NEUVE

Avec ou sans écurie
Place du Port-Saint-Nicolas, 3.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie, 21.

Changement de Domicile

M. JOUAN, Entrepreneur de Peinture, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à partir du 25 Septembre les commandes seront reçues rue de la Porte Neuve, n^o 7.

Changement de Domicile

L'Etude de M^e MULLON, huissier à Saumur, 28, rue Dacier, est transférée rue de la Petite Douve, n^o 9.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien affrûité

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS

On demande un Apprenti.

ON DEMANDE

Un Pompier, des Giletières et Appiécours à la Maison Crémieux.

Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent : une appren- tie pour les Modes et un apprenti pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.

A SAINTE-GENEVIEVE Capisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

INAUGURATION des Agrandissements

Installation permettant un service rapide

Magasins éclairés par l'Electricité.

Maison la plus importante de la contrée, vendant réellement meilleur marché que toute autre des produits de première qualité.

Consultez le Catalogue et comparez surtout la qualité des marchandises.

LIVRAISONS A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

FÊTE DE LA TOUSSAINT Maison L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis — Saumur
BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

Cie Coloniale



CHOCOLATS

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris

DANS TOUTES les VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS

Les Chocolats en poudre, étant toujours privés du Beurre de Chocolat, n'ont aucun autre valeur nutritive ; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur donnent donc une saveur.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX								BORDEAUX — SAUMUR — PARIS								LIGNE D'ORLÉANS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Semi-dir.	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir	NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS						PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Semi-dir.	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir	Nantes d.		Omn.	Expr.	Omn.	Expr.	Direct	Mixte	Expr.	Paris		Omn.	Expr.	Omn.	Expr.	Direct	Mixte	Expr.																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	Bordeaux			7 12	9 9	11 40		12 30	3 40		Nantes d.	8 25	8 52	12 7	3 5													Chartres	6	9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 3	Saintes			9 42	10 51	2 7	2 36	8 23	7 48	9 45	Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45	Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45	La Flèche	7 20	10 25	4 5				5 43	8 45	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	2 58	Château-du-Loir	10 13	12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53	Niort	5 25		9 42	10 51	2 7	2 36	8 23	7 48	9 45	Les Rosiers	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26	Les Rosiers	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26	Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37		12 40	11 35	3 30	Noyant-Méon	11 20		3 8	7 40	1 15		5 56	Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18	St-Clément	7 26		12 10	3 59		6 13				Langeais	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16				St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31				Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49			6 6	Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40	Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5	Varennes	8 20	11 35	1 11	4 45		7 16				Vernantes	11 43		3 30	8			6 16	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36		Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47	Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32	Blou	11 54		3 41	8 10			6 26	Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41		Tours ar.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 48	4 11	5 46	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39	Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33	Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14			Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39
Chartres	6	9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 3	Saintes			9 42	10 51	2 7	2 36	8 23	7 48	9 45	Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45	Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45	La Flèche	7 20	10 25	4 5				5 43	8 45	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	2 58	Château-du-Loir	10 13	12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53	Niort	5 25		9 42	10 51	2 7	2 36	8 23	7 48	9 45	Les Rosiers	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26	Les Rosiers	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26	Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37		12 40	11 35	3 30	Noyant-Méon	11 20		3 8	7 40	1 15		5 56	Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18	St-Clément	7 26		12 10	3 59		6 13				Langeais	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16				St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31				Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49			6 6	Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40	Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5	Varennes	8 20	11 35	1 11	4 45		7 16				Vernantes	11 43		3 30	8			6 16	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36		Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47	Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32	Blou	11 54		3 41	8 10			6 26	Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41		Tours ar.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 48	4 11	5 46	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39	Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33	Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14			Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39																																			
Château-du-Loir	10 13	12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53	Niort	5 25		9 42	10 51	2 7	2 36	8 23	7 48	9 45	Les Rosiers	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26	Les Rosiers	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26	Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37		12 40	11 35	3 30	Noyant-Méon	11 20		3 8	7 40	1 15		5 56	Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18	St-Clément	7 26		12 10	3 59		6 13				Langeais	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16				St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31				Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49			6 6	Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40	Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5	Varennes	8 20	11 35	1 11	4 45		7 16				Vernantes	11 43		3 30	8			6 16	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36		Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47	Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32	Blou	11 54		3 41	8 10			6 26	Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41		Tours ar.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 48	4 11	5 46	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39	Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33	Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14			Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39																																																																																								
Noyant-Méon	11 20		3 8	7 40	1 15		5 56	Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18	St-Clément	7 26		12 10	3 59		6 13				Langeais	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16				St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31				Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49			6 6	Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40	Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5	Varennes	8 20	11 35	1 11	4 45		7 16				Vernantes	11 43		3 30	8			6 16	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36		Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47	Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32	Blou	11 54		3 41	8 10			6 26	Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41		Tours ar.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 48	4 11	5 46	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39	Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33	Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14			Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39																																																																																																																																								
Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49			6 6	Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40	Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5	Varennes	8 20	11 35	1 11	4 45		7 16				Vernantes	11 43		3 30	8			6 16	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36		Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47	Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32	Blou	11 54		3 41	8 10			6 26	Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41		Tours ar.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 48	4 11	5 46	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39	Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33	Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14			Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39																																																																																																																																																																																									
Vernantes	11 43		3 30	8			6 16	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36		Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47	Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32	Blou	11 54		3 41	8 10			6 26	Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41		Tours ar.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 48	4 11	5 46	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39	Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33	Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14			Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39																																																																																																																																																																																																																																
Blou	11 54		3 41	8 10			6 26	Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41		Tours ar.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 48	4 11	5 46	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39	Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33	Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14			Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39																																																																																																																																																																																																																																																																						
Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33	Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14			Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39																																																																																																																																																																																																																																																																																																												

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

Approuvé par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

Certifié par l'imprimeur soussigné.
LE MAIRE,